

DELIBERATION 2018-12

LE 1^{ER} FEVRIER DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT SIX JANVIER DEUX MILLE DIX-HUIT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS M-L. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND J-F – M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F – Mme MAUREL P. – Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. – M. LE BLEVEC B. – M. RIO F. - Mme FABRY V. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme RENARD S. procuration à Mme GUIRAUD I.- M. TRINDADE J. procuration à Mme FASSIO I. – Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

Madame Sophie VACQUIE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Subventions projets 2018 aux associations de la Commune

Vu la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la liberté d'attribution des subventions des collectivités aux associations ;

Madame le Maire rappelle la contribution des associations de la Commune à l'animation du territoire. Elle réaffirme l'attachement de la ville au soutien des initiatives portées par les acteurs dans les domaines : sportif, artistique, culturel, social et solidaire. Les associations participent par ailleurs à la dynamique de bien-être social et de santé publique encouragée par la Ville.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le montant des aides aux projets proposés aux associations de la commune pour l'exercice 2018. Elle propose de retenir les montants ci-dessous :

VOLET SPORTIF

PORTEUR DU PROJET	NOMBRE D'ADHERENTS SUR 2018	MONTANT OBTENU POUR 2017	MONTANT PROPOSE POUR 2018	OBSERVATIONS
Hissez Haut	6	500,00 €	500,00 €	Compétitions internationales de voile
Racing Club Védasien (RCV)	414	1 000,00 €	1 000,00 €	Organisation du tournoi national qui se déroulera les 09 et 10 juin au Complexe Etienne Vidal

Spirale Védasienne – GRS	60	1 850,00 €	60 000,00 €	Participation au GRS qui se déroulera le 20 et 21 janvier à Caudry
Vélo Club Védasien	69	/	3 150,00 €	Organisation de la course cycliste le 15 Avril
TOTAL	/	/	5 250,00 €	

VOLET CULTUREL

PORTEUR DU PROJET	NOMBRE D'ADHERENTS SUR 2018	MONTANT OBTENU POUR 2017	MONTANT PROPOSE POUR 2018	OBSERVATIONS
Art Chai	47	0,00 €	500,00 €	« Installation artistique dans le parc du Terral » qui se déroulera au printemps
TOTAL	/	/	500,00 €	

VOLET ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET SOLIDAIRE

PORTEUR DU PROJET	NOMBRE D'ADHERENTS SUR 2018	MONTANT OBTENU POUR 2017	MONTANT PROPOSE POUR 2018	OBSERVATIONS
Syndicat des Chasseurs	68	0,00 €	300,00 €	« Création d'un parc fermé et gardé de pré-repeuplement »
Club Vendémiaire	120	0,00 €	1 000,00 €	Organisation des 40 ans de l'association qui se dérouleront le 31 mai à la salle des Granges
Saint Jean Environnement	133	900,00	500,00 €	« Conférence – débat sur l'arbre en ville » qui se déroulera le 17 février à la salle des Granges
Comité des Festivités	10	0,00 €	1 500,00 €	Achat de supports de communication. M. TRINDADE ne prend pas part au vote
Comité des Festivités	10	0,00 €	15 000,00 €	Organisation de la fête annuelle qui se déroulera du 22 au 24 juin sur la commune. M. TRINDADE ne prend pas part au vote
Les Jardins de la Capoulière	65	0,00 €	1 000,00 €	« Formation des attributaires de parcelles en jardinage bio » qui se déroulera entre décembre et mai
TOTAL	/	/	19 300,00 €	

Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	21
Contre	
Abstention	4 : M. RIO – Mme FABRY – Mme MAUREL – M. MARTIN-LAVAL

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** les montants des subventions projets proposées aux associations de la Commune pour l'année 2018, dans les tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas



Envoyé en préfecture le 02/02/2018

Reçu en préfecture le 02/02/2018

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402704-20180202-12_2018SG-DE

[Faint, illegible text and markings, possibly a stamp or signature]